

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

SECRETARIAT GENERAL A LA
FONCTION PUBLIQUE ET AU
TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 78/024 DU JANVIER 1978
INT. SEPT. DFP, 6/10

VISAS/

Portant intégration, reclassement et
nomination de Monsieur MABONZO Albert,
Instituteur, des cadres des services
sociaux (Enseignement)

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.77

(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut général des
Fonctionnaires

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58, fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires

(/u le décret n° 62/130/IF du 9.5.62, fixant le régime des
rénumérations des Fonctionnaires

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62, fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.4.62, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la Loi n° 15/62 du 3.2.62, portant
statut général des Fonctionnaires des cadres

(/u le décret n° 73/143 du 24.4.73, fixant les modalités
de changement de spécialité des Fonctionnaires des cadres de la
République Populaire du Congo

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67, réglementant la prise
d'effet du point de vue des actes réglementaires les actes la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/RR du 5.7.62, fixant les
échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres

(/u le décret n° 74/454 du 17.12.74, modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A, B, C, et D de l'Enseignement (Jeunesse
et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
1er, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19, et 20 du décret n° 63/79 du
26.3.63 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement
(Jeunesse et Sports

(/u l'Acte n° 001/ du 3.4.77, structurant le Comité
Militaire du Parti et nommant le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan

(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77, portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres

(/u l'Ordonnance n° 0035/77 du 28.7.77, relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du
Congo

(/u l'Arrêté n° 1670/MEPS.DGP.DAAF du 15.3.77, portant
promotion des Instituteurs des cadres des services sociaux (

Enseignement)
(/u la Lettre n° 1587/ENS.SAF du 22.9.77, transmettant
le dossier présenté par l'intéressé

(/u l'Attestation n° 77/226/SSE.FL.ANG du 18.11.77
délivrée à l'intéressé

A R R E T E

(2)

Article 1er: En applications des dispositions combinées des décrets n°s 73/143 et 74/454 des 24.4.73 et 17.12.74 susvisés, Monsieur MABONZO Albert, Instituteur de 3^e échelon, indice 700, des cadres de la catégorie B, hiérarchie 1 des services sociaux (Enseignement) en service au Secrétariat Général aux Sports à Brazzaville, qui a satisfait aux Epreuves des Examens de Sortie d'Inspectorat d'Education Physique et Sportive de l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est intégré dans les cadres des services sociaux (Jeunesse et Sports) reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur d'Education Physique et Sportive de 1^{er} échelon, indice 838, Acc- néant

Article 2: Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue du stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-/

Brazzaville, le 24 JANVIER 1978

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA-

Le Ministre de la Culture, des Arts
et des Sports

Jean-Baptiste TATI-LOUTARD

Le Ministre des Finances

Henri LOPES

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUSSOU-POUATI

AMPLIATIONS

SGFPT.BFP.....	3
D.B.....	2
D.C.F.....	2
SGAL AUX SPORTS.....	5
SGEN.....	5
DPA.....	4
DOSSIER.....	5
INTERESSE.....	1
SGCM/BC.....	4